

Conseil régional

Groupe **FRONT DE GAUCHE**

PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE DU 3 AVRIL 2020

Rapport n° CP 2020-C02 :
Diverses dispositions financières

AMENDEMENT :

I) Après l'article 4, un article, ainsi rédigé, est ajouté à la délibération :

« Article 4 bis :

S'engage, sur l'ensemble des rapports votés lors de la présente commission permanente, à rendre compte de l'ensemble des bénéficiaires des aides et des sommes qui leur ont été versées ainsi que le détail des autorisations d'engagement prévues à certains articles du présent rapport :

- *Les bénéficiaires des fonds de solidarité pour les entreprises et extension du dispositif PM'UP (rapport CP 2020-C03) ;*
- *Les bénéficiaires du fonds d'équipement d'urgence des professionnel-le-s de santé (rapport CP 2020-C04) ;*
- *Les organismes relevant du secteur de la culture (cf article 8 du présent rapport) ;*
- *Les autorisations d'engagement permis par l'article 10 et 12 de la présente délibération.*

Ce rendu sera fait à la prochaine séance plénière du Conseil régional.

II) Après l'article 8, un article, ainsi rédigé, est ajouté à la délibération :

« Article 8 bis :

S'engage à venir en aide à l'ensemble du mouvement associatif francilien en ouvrant le dispositif détaillé à l'article 8 à l'ensemble des organismes, en particulier des associations, pouvant bénéficier d'une avance systématique de 70% à valoir sur les paiements à effectuer dès lors que le projet éligible n'a pas pu se tenir ou se réaliser entre le 12 mars et la fin de l'état d'urgence sanitaire déclaré ou est reporté à une date ultérieure.

III) A l'article 13 de la délibération, modifier la somme « 28 000 000 € » par la somme suivante « 35 000 000€ »

Exposé des motifs :

Face à la gravité de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19, la Région Ile-de-France doit agir pour protéger les Francilien.ne.s. Elle doit être aux côtés de celles et ceux qui assurent les services essentiels de notre pays, contribuer à leur sécurité, sécuriser également l'emploi et mobiliser des fonds d'urgences conséquents. La pandémie met en lumière de manière crue les inégalités sociales, les impasses du néolibéralisme, les errements des choix politiques faits depuis longtemps, qui ont mené à l'affaiblissement de notre système de santé, de la protection sociale, de tout ce qui constituait l'État-providence. S'il faut répondre à l'urgence sanitaire, il faut également poser des jalons pour rompre avec ce qui se faisait avant. C'est avec ce double objectif que le groupe Front de Gauche propose de renforcer l'action régionale.

I) Pour le groupe Front de gauche, la transparence des politiques publiques, et singulièrement en période exceptionnelle, est le ressort d'une bonne gestion de crise. S'il ne semble pas nécessaire de complexifier les dispositifs votés à la présente commission permanente, il nous semble néanmoins

important que les élu·e·s régionaux et plus globalement les Francilien·ne·s soient informés du détail des aides qui vont être versées le temps de l'état d'urgence sanitaire.

II) Par ailleurs, si les modalités engagées à l'article 8 en faveur des organismes relevant du secteur de la culture sont les bienvenues dans le contexte actuel, il nous semble que la région devrait les généraliser à l'ensemble du tissu associatif issu des secteurs suivants : environnement ; agriculture ; action sociale et humanitaire & santé ; sport ; vie associative ; citoyenneté ; éducation artistique et culturelle...

Nombre d'entre elles ont dû modifier et/ou amplifier leurs missions pour répondre à l'urgence sanitaire au niveau de leur territoire quand d'autres sont à l'arrêt car elles ne peuvent plus exercer faute de public (lycées, activités sportives...)

Il est urgent de leur venir en appui et en aide.

III) Sur la question de l'achat de tablettes et ordinateurs visant à compléter le trousseau de l'ensemble des élèves de seconde à la rentrée de septembre prochain, le groupe Front de gauche appelle l'exécutif régional à la plus grande vigilance.

Outre l'incompréhension de découvrir un achat aussi massif (20 M€) dans le cadre d'un rapport dédié à la réponse régionale à la crise sanitaire causée par le COVID-19, il nous semble cavalier de se passer d'une véritable réflexion régionale et d'un débat en séance plénière que nous n'avons jamais eu mais aussi des votes de chacun des conseils d'administration des établissements scolaires concernés. Le recours aux outils numériques dans les apprentissages scolaires ne peut se systématiser sans prendre en compte les avis de la communauté éducative.

Cette accélération forcée par l'exécutif ne semble répondre, en réalité, qu'à une fenêtre d'opportunité bien inopportune en ces temps de pandémie. Si réduire la fracture numérique est un objectif, penser l'accompagnement des adolescents dans l'usage du numérique doit être partie prenante d'une politique publique régionale conséquente.

Autre incompréhension, les inégalités de traitement entre les élèves des lycées généraux et ceux des lycées professionnels et des CFA. Alors que la Présidente a elle-même avoué, en conférence des présidents, que les ordinateurs étaient de biens meilleurs outils que les tablettes numériques, cette différence de traitement n'a que peu de sens.

C'est la raison pour laquelle, nous demandons que la somme dédiée à l'achat exclusif d'ordinateurs pour tous les élèves de seconde soit revue à la hausse.

Céline MALAISÉ
Présidente

